



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	16
POUVOIRS	6
NOMBRE D'ABSENTS	11
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le Conseil d'administration du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Benjamin BEYSSAC
- Sandrine CHAIGNEAU
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Caroline SIMOES
- Sabrina VIGNY

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à Mme RENVOIZÉ
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU a donné pouvoir à M. DUCERF
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. GAULLIER
- Jean-Michel PLAULT a donné pouvoir à M. DELATOUCHE
- Magalie ROBERT a donné pouvoir à M. MASSOT
- Max VAN DER STICHELE a donné pouvoir à M. BEYSSAC

Excusés :

- Loïc BOUR
- Evelyne LEFEBVRE
- Patrick PETIT
- Sandra RENDA
- Philippe RIVE

Secrétaire de séance :

- Sandrine MONTBAILLY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-53**

Objet : **Approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration**



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : **2026-D-53**

Objet : **Approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Le Président rappelle que l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoit que le Conseil d'administration du Centre fixe son siège et arrête son règlement intérieur.

Le document présenté détermine les modalités de fonctionnement des séances du Conseil d'administration, en tenant compte des règles particulières prévues par le décret du 26 juin 1985 susvisé.

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le règlement intérieur annexé, lequel fixe également le siège du Centre.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur tel qu'annexé.

Le Président,
Bertrand MASSOT

Le Président certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de

La transmission en préfecture le : **02/07/2026**

La publication le : **02/07/2026**